

## **LES INSCRIPTIONS POUR LE CONCOURS FORT EN FAMILLE SONT DÉBUTÉES**

SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN, 9 janvier 2023. La Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan est heureuse d'annoncer le retour de son concours « Fort en famille » pour les résidents de la région. « Ce concours a pour objectif de promouvoir les saines habitudes de vie et de sensibiliser les familles à l'importance de l'activité physique en plein air, et ce, même en période hivernale. C'est une occasion de s'amuser en groupe et de poursuivre les rassemblements familiaux pendant le week-end. Nous invitons les familles à participer en grand nombre pour courir la chance de gagner de multiple prix ! », Sébastien Marcil, maire de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan.

Les inscriptions sont commencées depuis le 12 décembre 2022 et vous avez jusqu'au jeudi 2 février 2023 pour vous inscrire. Chaque famille participante aura une pancarte officielle devant sa résidence portant la mention « On participe, on construit ». Une belle touche afin d'inciter ces voisins à joindre le concours. Les élus municipaux agiront à titre de jurys et visiteront les forts le dimanche 5 février à 18 h 30, beau temps mauvais temps. La remise de prix se fera le lundi 6 février à 18 heures à la Mairie au 7, rue du Docteur-Wilfrid-Locat.

Cet événement est rendu possible grâce à l'implication du Comité des loisirs et des organismes, du conseil municipal et de nos partenaires. Plusieurs prix seront offerts aux participants, dont une carte-cadeau de notre partenaire Uniprix et d'autres marchands, et ce, au moyen d'une contribution monétaire de la Caisse populaire Desjardins de Saint-Roch-de-l'Achigan. En nouveauté cette année, une passe familiale pour une saison au [Centre d'entraînement l'Équipage](#) pour le cours parents-enfants sera tirée parmi les familles inscrites.

### **RÈGLEMENTS DU CONCOURS**

Le fort doit :

- Avoir une hauteur minimale d'un mètre ;
- Posséder une touche lumineuse ;
- Être accessible la journée de l'évaluation (cour avant ou arrière) ;
- Posséder un minimum de 3 côtés et être sécuritaire ;
- Être construit en partie de neige ou de glace.

Un seul fort par résidence peut être soumis au concours.

### **POUR EN SAVOIR PLUS**

Pour de plus amples renseignements sur l'événement, veuillez visiter la page Facebook [@municipaliteSaintRochdelAchigan](#) ou notre site Web : <https://www.sra.quebec/Fort-en-famille>